

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q03BASE

Q03 MATIN

COULOIR DE GAUCHE - ARRIVEE COLLEGE 8H10
+NAVETTE EC.CHARCOT ET CALLUNES (ACCOMPAGNATRICE AU COLLEGE)

Code	Destination	Heure
GU01.003	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LINEVIA	
GU01.00Y	GUIGNEN LA MASSIOLAIS	7:25
GU01.00X	GUIGNEN LA JEUNAI	7:27
GU01.007	GUIGNEN PLESSIS THUAUX	7:29
GU01.012	GUIGNEN LE BOIS LOUET	7:36
GU01.010	GUIGNEN BEL AIR	7:40
GU01.009	GUIGNEN LE CHAMP TOREL	7:41
GU01.018	GUIGNEN LES PETITS CHAMPS	7:46
GU01.042	GUIGNEN LA MOLLIERE	7:51
GU01.026	GUIGNEN LA RAGOTIERE	7:53
GU01.01N	LASSY LA CHUTELAIS	7:56
GU01.014	LASSY LE VAL AMONT	7:59
GU01.01P	LASSY LA PILAIS	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:10
2693.000	GUICHEN ECOLE PUBLIQUE LES CALLUNES	8:26
1018.000	GUICHEN PRIMAIRE PUBLIC CHARCOT	8:28

Q03BASE

Q03 17H

NAVETTE ECOLE CHARCOT UNIQUEMENT
RGPT COLLEGE 16H45 - STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

Code	Destination	Heure
GU01.703	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LINEVIA	
1018.000	GUICHEN PRIMAIRE PUBLIC CHARCOT	16:45
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	16:50
GU01.01P	LASSY LA PILAIS	17:00
GU01.014	LASSY LE VAL AMONT	17:01
GU01.01N	LASSY LA CHUTELAIS	17:04
GU01.026	GUIGNEN LA RAGOTIERE	17:07
GU01.042	GUIGNEN LA MOLLIERE	17:09
GU01.018	GUIGNEN LES PETITS CHAMPS	17:14
GU01.009	GUIGNEN LE CHAMP TOREL	17:19
GU01.010	GUIGNEN BEL AIR	17:20
GU01.012	GUIGNEN LE BOIS LOUET	17:24
GU01.007	GUIGNEN PLESSIS THUAUX	17:30
GU01.00X	GUIGNEN LA JEUNAI	17:32
GU01.00Y	GUIGNEN LA MASSIOLAIS	17:33

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q03MER

Q03 MATIN

COULOIR DE GAUCHE - ARRIVEE COLLEGE 8H10
+NAVETTE EC.CHARCOT ET CALLUNES (ACCOMPAGNATRICE AU COLLEGE)

Code	Destination	Heure
GU01.003	fréquence: --E----- Transporteur: LINEVIA	
GU01.00Y	GUIGNEN LA MASSIOLAIS	7:25
GU01.00X	GUIGNEN LA JEUNAI	7:26
GU01.007	GUIGNEN PLESSIS THUAUX	7:28
GU01.012	GUIGNEN LE BOIS LOUET	7:35
GU01.010	GUIGNEN BEL AIR	7:40
GU01.009	GUIGNEN LE CHAMP TOREL	7:41
GU01.018	GUIGNEN LES PETITS CHAMPS	7:45
GU01.042	GUIGNEN LA MOLLIERE	7:50
GU01.026	GUIGNEN LA RAGOTIERE	7:52
GU01.01N	LASSY LA CHUTELAIS	7:56
GU01.014	LASSY LE VAL AMONT	7:59
GU01.01P	LASSY LA PILAIS	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:10
2693.000	GUICHEN ECOLE PUBLIQUE LES CALLUNES	8:26
1018.000	GUICHEN PRIMAIRE PUBLIC CHARCOT	8:28

Q03MER

Q03 MERCREDI MIDI

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE
REGROUPEMENT COLLEGE 12H20 POUR DEPART 12H35

Code	Destination	Heure
GU01.M03	fréquence: --E----- Transporteur: LINEVIA	
1018.000	GUICHEN PRIMAIRE PUBLIC CHARCOT	12:25
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	12:35
GU01.01P	LASSY LA PILAIS	12:46
GU01.014	LASSY LE VAL AMONT	
GU01.01N	LASSY LA CHUTELAIS	12:49
GU01.026	GUIGNEN LA RAGOTIERE	12:52
GU01.042	GUIGNEN LA MOLLIERE	12:54
GU01.018	GUIGNEN LES PETITS CHAMPS	12:59
GU01.009	GUIGNEN LE CHAMP TOREL	13:04
GU01.010	GUIGNEN BEL AIR	13:05
GU01.012	GUIGNEN LE BOIS LOUET	13:09
GU01.007	GUIGNEN PLESSIS THUAUX	13:20
GU01.00X	GUIGNEN LA JEUNAI	13:25
GU01.00Y	GUIGNEN LA MASSIOLAIS	13:28

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q04BASE

Q04 MATIN

+ NAVETTE EC.ST MARTIN (STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE)

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

GU01.004	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LINEVIA	
GU01.002	BAULON LA GREE	7:38
GU01.019	BAULON LA PENHATIERE	7:40
GU01.066	BAULON PLACE DE LA NOE	7:46
GU01.01D	BAULON LA BILLAIS	7:52
GU01.01E	BAULON CROIX ROUGE	
GU01.01F	BAULON LA CHEVALERAIS	7:55
GU01.01W	LASSY EGLISE	7:56
GU01.044	GUICHEN TAUPINAIS (RESTAU)	7:58
GU01.055	PRISE EN CHARGE ACCOMPAGNATEURS PRIMAIRE	8:03
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:10
2153.000	GUICHEN PRIMAIRE PRIVE ST MARTIN	8:15

Q04BASE

Q04 17H

(COULOIR DE GAUCHE) + NAV. EC. CALLUNES ET ST MARTIN

MISE EN PLACE 16H45 POUR DEPART 17H

GU01.704	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LINEVIA	
2153.000	GUICHEN PRIMAIRE PRIVE ST MARTIN	16:38
2693.000	GUICHEN ECOLE PUBLIQUE LES CALLUNES	16:42
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	17:00
GU01.044	GUICHEN TAUPINAIS (RESTAU)	17:09
GU01.01W	LASSY EGLISE	17:15
GU01.01F	BAULON LA CHEVALERAIS	17:17
GU01.01E	BAULON CROIX ROUGE	
GU01.01D	BAULON LA BILLAIS	17:20
GU01.066	BAULON PLACE DE LA NOE	17:23
GU01.019	BAULON LA PENHATIERE	17:33
GU01.002	BAULON LA GREE	17:36

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q04MER

Q04 MATIN

+ NAVETTE EC.ST MARTIN (STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE)

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.004	fréquence: --E-----	Transporteur: LINEVIA		
GU01.002	BAULON LA GREE			7:38
GU01.019	BAULON LA PENHATIERE			7:40
GU01.066	BAULON PLACE DE LA NOE			7:46
GU01.01D	BAULON LA BILLAIS			7:52
GU01.01E	BAULON CROIX ROUGE			
GU01.01F	BAULON LA CHEVALERAI			7:55
GU01.01W	LASSY EGLISE			7:56
GU01.044	GUICHEN TAUPINAIS (RESTAU)			7:58
GU01.055	PRISE EN CHARGE ACCOMPAGNATEURS PRIMAIRE			8:03
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			8:10
2153.000	GUICHEN PRIMAIRE PRIVE ST MARTIN			8:15

Q04MER

Q04 MERCREDI MIDI

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

MISE EN PLACE 12H20 POUR DEPART 12H35

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.M04	fréquence: --E-----	Transporteur: LINEVIA		
2153.000	GUICHEN PRIMAIRE PRIVE ST MARTIN			12:15
2693.000	GUICHEN ECOLE PUBLIQUE LES CALLUNES			12:19
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			12:35
GU01.044	GUICHEN TAUPINAIS (RESTAU)			12:44
GU01.01W	LASSY EGLISE			12:48
GU01.01F	BAULON LA CHEVALERAI			12:50
GU01.01E	BAULON CROIX ROUGE			
GU01.01D	BAULON LA BILLAIS			12:51
GU01.066	BAULON PLACE DE LA NOE			12:53
GU01.019	BAULON LA PENHATIERE			13:01
GU01.002	BAULON LA GREE			13:03

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q05BASE

Q05 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

GU01.005	fréquence: LM-JV----- Transporteur: JOLLIVET	
GU01.015	GUIGNEN LA PRETENDAIS	7:38
GU01.083	GUIGNEN LA BARRE TISON	7:40
GU01.013	LASSY LA CHAPINAIS	7:48
GU01.021	LASSY LANDES DE CANUT(MOULIN A VENT)	7:52
GU01.01S	LASSY CHEVARDIERE/TOUCHETTE	7:54
GU01.01T	LASSY LA POULNAI	7:55
GU01.067	LASSY LA NOE	7:57
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:10

Q05BASE

Q05 17H

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

MISE EN PLACE 16H45 POUR DEPART 17H

GU01.705	fréquence: LM-JV----- Transporteur: JOLLIVET	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	17:00
GU01.067	LASSY LA NOE	17:13
GU01.01T	LASSY LA POULNAI	17:15
GU01.01S	LASSY CHEVARDIERE/TOUCHETTE	17:16
GU01.021	LASSY LANDES DE CANUT(MOULIN A VENT)	17:18
GU01.013	LASSY LA CHAPINAIS	
GU01.083	GUIGNEN LA BARRE TISON	17:23
GU01.015	GUIGNEN LA PRETENDAIS	17:25

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q05MER

Q05 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE
ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.005		fréquence: --E-----	JOLLIVET	
GU01.015	GUIGNEN LA PRETENDAIS			7:38
GU01.083	GUIGNEN LA BARRE TISON			7:40
GU01.013	LASSY LA CHAPINAIS			7:48
GU01.021	LASSY LANDES DE CANUT(MOULIN A VENT)			7:50
GU01.01S	LASSY CHEVARDIERE/TOUCHETTE			7:52
GU01.01T	LASSY LA POULNAI			7:53
GU01.067	LASSY LA NOE			7:55
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			8:10

Q05MER

Q05 MERCREDI MIDI

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE
MISE EN PLACE 12H20 POUR DEPART 12H35

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.M05		fréquence: --E-----	JOLLIVET	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			12:35
GU01.067	LASSY LA NOE			12:46
GU01.01T	LASSY LA POULNAI			12:48
GU01.01S	LASSY CHEVARDIERE/TOUCHETTE			12:49
GU01.021	LASSY LANDES DE CANUT(MOULIN A VENT)			12:51
GU01.013	LASSY LA CHAPINAIS			
GU01.083	GUIGNEN LA BARRE TISON			12:56
GU01.015	GUIGNEN LA PRETENDAIS			12:58

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
VC = Voie communale
RD = Route départementale

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q06BASE

Q06 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

GU01.006	fréquence: LM-JV----- Transporteur: COTTIN	
GU01.005	BAULON LE BAS CRAMBERT	7:36
GU01.040	BAULON MONMUCON	7:41
GU01.03Z	BAULON LE PLESSIS	7:44
GU01.03Y	BAULON CLOTURE/ROUGIAIS	7:49
GU01.03V	BAULON PLACE DE LA NOE	7:51
GU01.01C	BAULON LA RENNELAIS	7:55
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:10

Q06BASE

Q06 17H

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

MISE EN PLACE 16H45 POUR DEPART 17H00

GU01.706	fréquence: LM-JV----- Transporteur: COTTIN	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	17:00
GU01.01C	BAULON LA RENNELAIS	17:19
GU01.03V	BAULON PLACE DE LA NOE	17:24
GU01.03Y	BAULON CLOTURE/ROUGIAIS	17:26
GU01.03Z	BAULON LE PLESSIS	17:27
GU01.040	BAULON MONMUCON	17:30
GU01.005	BAULON LE BAS CRAMBERT	17:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q06MER

Q06 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.006		fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN	
GU01.005	BAULON LE BAS CRAMBERT			7:34
GU01.040	BAULON MONMUCON			7:39
GU01.03Z	BAULON LE PLESSIS			7:42
GU01.03Y	BAULON CLOTURE/ROUGIAIS			7:43
GU01.03V	BAULON PLACE DE LA NOE			7:47
GU01.01C	BAULON LA RENNELAIS			7:51
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			8:10

Q06MER

Q06 MERCREDI MIDI

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

MISE EN PLACE 12H20 POUR DEPART 12H35

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.M06		fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			12:35
GU01.01C	BAULON LA RENNELAIS			12:54
GU01.03V	BAULON PLACE DE LA NOE			12:59
GU01.03Y	BAULON CLOTURE/ROUGIAIS			13:01
GU01.03Z	BAULON LE PLESSIS			13:02
GU01.040	BAULON MONMUCON			13:05
GU01.005	BAULON LE BAS CRAMBERT			13:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q07BASE

Q07 MATIN

CES: STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

GU01.007	fréquence: LM-JV----- Transporteur: PINEAU	
GU01.006	BOURG DES COMPTES LA MUSSAIS	7:34
GU01.008	BOURG DES COMPTES CENTRE	7:38
GU01.00S	GUICHEN LA SAUDRAIS	7:53
GU01.04Q	GUICHEN L'AUBAUDAIS	8:00
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:10

Q07BASE

Q07 17H

CES: STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

MISE EN PLACE 16H45 POUR DEPART 17H00

GU01.707	fréquence: LM-JV----- Transporteur: PINEAU	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	17:00
GU01.04Q	GUICHEN L'AUBAUDAIS	17:07
GU01.04Y	GUICHEN LA SAUDRAIS RETOUR	17:09
GU01.008	BOURG DES COMPTES CENTRE	17:23
GU01.006	BOURG DES COMPTES LA MUSSAIS	17:28

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q07MER

Q07 MATIN

CES: STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: PINEAU	
GU01.007			
GU01.006		BOURG DES COMPTES LA MUSSAIS	7:34
GU01.008		BOURG DES COMPTES CENTRE	7:38
GU01.00S		GUICHEN LA SAUDRAIS	7:53
GU01.04Q		GUICHEN L'AUBAUDAIS	8:00
GU01.000		GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:10

Q07MER

Q07 MERCREDI MIDI

CES: STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

MISE EN PLACE 12H20 POUR DEPART 12H35

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: PINEAU	
GU01.M07			
GU01.000		GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	12:35
GU01.04Q		GUICHEN L'AUBAUDAIS	12:42
GU01.04Y		GUICHEN LA SAUDRAIS RETOUR	12:44
GU01.008		BOURG DES COMPTES CENTRE	12:58
GU01.006		BOURG DES COMPTES LA MUSSAIS	13:01

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q08BASE

Q08 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Heure
GU01.008	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
GU01.065	LASSY LA MARE	7:43
GU01.063	GUICHEN TRINCANDAIS	7:46
GU01.023	GUICHEN DROUAIS	7:52
GU01.02I	GUICHEN TRELOUET	7:57
GU01.02H	GUICHEN PEGUIN	7:58
GU01.02G	GUICHEN LA BILLIAIS	7:59
GU01.02J	GUICHEN PONT REAN GRAINETERIE	8:02
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:10

Q08BASE

Q08 17H

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

MISE EN PLACE 16H45 POUR DEPART 17H00

Code	Destination	Heure
GU01.708	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	17:00
GU01.02J	GUICHEN PONT REAN GRAINETERIE	17:08
GU01.02G	GUICHEN LA BILLIAIS	17:11
GU01.02H	GUICHEN PEGUIN	17:12
GU01.02I	GUICHEN TRELOUET	17:14
GU01.023	GUICHEN DROUAIS	17:15
GU01.063	GUICHEN TRINCANDAIS	17:19
GU01.065	LASSY LA MARE	17:23

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q08MER

Q08 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE
ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.008		fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
GU01.065	LASSY LA MARE			7:43
GU01.063	GUICHEN TRINCANDAIS			7:45
GU01.023	GUICHEN DROUAIS			7:51
GU01.02I	GUICHEN TRELOUET			7:54
GU01.02H	GUICHEN PEGUIN			7:56
GU01.02G	GUICHEN LA BILLIAIS			7:57
GU01.02J	GUICHEN PONT REAN GRAINETERIE			8:00
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			8:10

Q08MER

Q08 MERCREDI MIDI

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE
MISE EN PLACE 12H20 POUR DEPART 12H35

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.M08		fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			12:35
GU01.02J	GUICHEN PONT REAN GRAINETERIE			12:41
GU01.02G	GUICHEN LA BILLIAIS			12:44
GU01.02H	GUICHEN PEGUIN			12:45
GU01.02I	GUICHEN TRELOUET			12:47
GU01.023	GUICHEN DROUAIS			12:48
GU01.063	GUICHEN TRINCANDAIS			12:51
GU01.065	LASSY LA MARE			12:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
VC = Voie communale
RD = Route départementale

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q09BASE

Q09 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

GU01.009	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
GU01.022	GUIGNEN MONETTES	7:47
GU01.05B	GUIGNEN SAUDRAIS	7:48
GU01.02V	GUIGNEN CUCUERE	7:50
GU01.02X	GUIGNEN BOURG	7:54
GU01.030	GUIGNEN LA MARE RD177	7:58
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:10

Q09BASE

Q09 17H

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

MISE EN PLACE 16H45 POUR DEPART 17H00

GU01.709	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	17:00
GU01.030	GUIGNEN LA MARE RD177	17:09
GU01.02X	GUIGNEN BOURG	17:13
GU01.02V	GUIGNEN CUCUERE	17:19
GU01.05B	GUIGNEN SAUDRAIS	17:21
GU01.022	GUIGNEN MONETTES	

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q09MER

Q09 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.009		fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
GU01.022	GUIGNEN MONETTES			7:47
GU01.05B	GUIGNEN SAUDRAIS			7:48
GU01.02V	GUIGNEN CUCUERE			7:50
GU01.02X	GUIGNEN BOURG			7:54
GU01.030	GUIGNEN LA MARE RD177			7:58
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			8:10

Q09MER

Q09 MERCREDI MIDI

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

MISE EN PLACE 12H20 POUR DEPART 12H35

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.M09		fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			12:35
GU01.030	GUIGNEN LA MARE RD177			12:45
GU01.02X	GUIGNEN BOURG			12:49
GU01.02V	GUIGNEN CUCUERE			12:54
GU01.05B	GUIGNEN SAUDRAIS			12:57
GU01.022	GUIGNEN MONETTES			

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q10BASE

Q10 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Fréquence	Transporteur
GU01.010		fréquence: LM-JV-----	Transporteur: LINEVIA
GU01.02Q	ST SENOUX CAMBERTU	7:28	
GU01.02R	ST SENOUX CAMBRE	7:32	
GU01.02S	ST SENOUX CLOS DE LA GREE	7:33	
GU01.02T	ST SENOUX BRUZON	7:35	
GU01.016	ST SENOUX BREHAC	7:41	
GU01.057	GUIGNEN CARON (MATIN)	7:44	
GU01.020	GUIGNEN LE VERGER	7:46	
GU01.038	GUIGNEN LA TOUCHE	7:52	
GU01.04S	GUIGNEN LE FREAUX QUEMARD	7:55	
GU01.017	GUIGNEN LE VAU ROUAULT	7:56	
GU01.061	GUICHEN PETITE SADOUVE	8:04	
GU01.001	GUICHEN CROIX VALLEE	8:05	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:10	

Q10BASE

Q10 17H

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

MISE EN PLACE 16H45 POUR DEPART 17H00

Code	Destination	Fréquence	Transporteur
GU01.710		fréquence: LM-JV-----	Transporteur: LINEVIA
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	17:00	
GU01.001	GUICHEN CROIX VALLEE	17:07	
GU01.061	GUICHEN PETITE SADOUVE	17:09	
GU01.017	GUIGNEN LE VAU ROUAULT	17:13	
GU01.04S	GUIGNEN LE FREAUX QUEMARD	17:15	
GU01.038	GUIGNEN LA TOUCHE	17:18	
GU01.020	GUIGNEN LE VERGER	17:24	
GU01.031	GUIGNEN LA PAVOINIERE (SOIR)	17:25	
GU01.016	ST SENOUX BREHAC	17:29	
GU01.02T	ST SENOUX BRUZON	17:35	
GU01.02S	ST SENOUX CLOS DE LA GREE	17:37	
GU01.02R	ST SENOUX CAMBRE	17:38	
GU01.02Q	ST SENOUX CAMBERTU	17:42	

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q10MER

Q10 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE
ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.010		fréquence: --E-----	Transporteur: LINEVIA	
GU01.02Q	ST SENOUX CAMBERTU			7:28
GU01.02R	ST SENOUX CAMBRE			7:32
GU01.02S	ST SENOUX CLOS DE LA GREE			7:33
GU01.02T	ST SENOUX BRUZON			7:35
GU01.016	ST SENOUX BREHAC			7:41
GU01.057	GUIGNEN CARON (MATIN)			7:44
GU01.020	GUIGNEN LE VERGER			7:46
GU01.038	GUIGNEN LA TOUCHE			7:52
GU01.04S	GUIGNEN LE FREAUX QUEMARD			7:55
GU01.017	GUIGNEN LE VAU ROUAULT			7:56
GU01.061	GUICHEN PETITE SADOUVE			8:04
GU01.001	GUICHEN CROIX VALLEE			8:05
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			8:10

Q10MER

Q10 MERCREDI MIDI

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE
MISE EN PLACE 12H20 POUR DEPART 12H35

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.M10		fréquence: --E-----	Transporteur: LINEVIA	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			12:35
GU01.001	GUICHEN CROIX VALLEE			12:42
GU01.061	GUICHEN PETITE SADOUVE			12:44
GU01.017	GUIGNEN LE VAU ROUAULT			12:48
GU01.04S	GUIGNEN LE FREAUX QUEMARD			12:50
GU01.038	GUIGNEN LA TOUCHE			12:53
GU01.020	GUIGNEN LE VERGER			12:59
GU01.031	GUIGNEN LA PAVOINIÈRE (SOIR)			13:00
GU01.016	ST SENOUX BREHAC			13:04
GU01.02T	ST SENOUX BRUZON			13:10
GU01.02S	ST SENOUX CLOS DE LA GREE			13:11
GU01.02R	ST SENOUX CAMBRE			13:12
GU01.02Q	ST SENOUX CAMBERTU			13:16

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q11BASE

Q11 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

GU01.011	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
GU01.029	GUICHEN LORINAIS	7:46
GU01.02A	GUICHEN LA MORINAIS	7:48
GU01.02B	GUICHEN LAUNAY BOHUON	7:50
GU01.028	GUICHEN VAU THEBAULT	7:53
GU01.02C	GUICHEN LES BARRES	7:57
GU01.069	GUICHEN LE VERGER	8:00
GU01.04V	GUICHEN PERRAIS/HAUT DES BUTTES	8:02
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:08

Q11BASE

Q11 17H

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

MISE EN PLACE 16H45 POUR DEPART 17H00

GU01.711	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	17:00
GU01.029	GUICHEN LORINAIS	17:05
GU01.02A	GUICHEN LA MORINAIS	17:07
GU01.02B	GUICHEN LAUNAY BOHUON	
GU01.028	GUICHEN VAU THEBAULT	17:12
GU01.02C	GUICHEN LES BARRES	17:13
GU01.069	GUICHEN LE VERGER	17:15
GU01.04V	GUICHEN PERRAIS/HAUT DES BUTTES	17:16

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q11MER

Q11 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Heure
GU01.011	fréquence: --E----- Transporteur: BOURREE	
GU01.029	GUICHEN LORINAIS	7:46
GU01.02A	GUICHEN LA MORINAIS	7:48
GU01.02B	GUICHEN LAUNAY BOHUON	7:50
GU01.028	GUICHEN VAU THEBAULT	7:53
GU01.02C	GUICHEN LES BARRES	7:57
GU01.069	GUICHEN LE VERGER	8:00
GU01.04V	GUICHEN PERRAIS/HAUT DES BUTTES	8:02
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:08

Q11MER

Q11 MERCREDI MIDI

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

MISE EN PLACE 12H20 POUR DEPART 12H35

Code	Destination	Heure
GU01.M11	fréquence: --E----- Transporteur: BOURREE	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	12:35
GU01.029	GUICHEN LORINAIS	12:40
GU01.02A	GUICHEN LA MORINAIS	12:42
GU01.02B	GUICHEN LAUNAY BOHUON	
GU01.028	GUICHEN VAU THEBAULT	12:47
GU01.02C	GUICHEN LES BARRES	12:48
GU01.069	GUICHEN LE VERGER	12:50
GU01.04V	GUICHEN PERRAIS/HAUT DES BUTTES	12:51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q12BASE

Q12 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Heure
GU01.012	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
GU01.02M	ST SENOUX PRONNAIS/CHOPINAIS	7:40
GU01.02N	ST SENOUX LES FOSSES	7:41
GU01.045	ST SENOUX ABS DOUETTEE/FEUIL	7:45
GU01.02L	ST SENOUX LA FIOLAIS	7:48
GU01.04Z	ST SENOUX LA TROTINAIS	7:51
GU01.01V	ST SENOUX LA BAUDUINAIS	
GU01.03C	GUICHEN GAI LIEU	7:53
GU01.03B	GUICHEN GARE RD48	7:54
GU01.04B	GUICHEN HAUTE BOUEXIERE ECLUSE	7:57
GU01.003	GUICHEN BEAUVAIS/FEROULAIS	8:01
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:10

Q12BASE

Q12 17H

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

MISE EN PLACE 16H45 POUR DEPART 17H00

Code	Destination	Heure
GU01.712	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	17:00
GU01.003	GUICHEN BEAUVAIS/FEROULAIS	17:08
GU01.04B	GUICHEN HAUTE BOUEXIERE ECLUSE	17:12
GU01.03B	GUICHEN GARE RD48	17:15
GU01.03C	GUICHEN GAI LIEU	17:18
GU01.01V	ST SENOUX LA BAUDUINAIS	17:20
GU01.04Z	ST SENOUX LA TROTINAIS	17:21
GU01.02L	ST SENOUX LA FIOLAIS	17:24
GU01.045	ST SENOUX ABS DOUETTEE/FEUIL	17:27
GU01.02N	ST SENOUX LES FOSSES	17:30
GU01.02M	ST SENOUX PRONNAIS/CHOPINAIS	17:31

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q12MER

Q12 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE
ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.012	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE		
GU01.02M	ST SENOUX PRONNAIS/CHOPINAIS			7:40
GU01.02N	ST SENOUX LES FOSSES			7:41
GU01.045	ST SENOUX ABS DOUETTEE/FEUIL			7:45
GU01.02L	ST SENOUX LA FIOLAIS			7:48
GU01.04Z	ST SENOUX LA TROTINAIS			7:51
GU01.01V	ST SENOUX LA BAUDUINAIS			
GU01.03C	GUICHEN GAI LIEU			7:53
GU01.03B	GUICHEN GARE RD48			7:54
GU01.04B	GUICHEN HAUTE BOUEXIERE ECLUSE			7:57
GU01.003	GUICHEN BEAUVAIS/FEROULAIS			8:01
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			8:10

Q12MER

Q12 MERCREDI MIDI

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE
MISE EN PLACE 12H20 POUR DEPART 12H35

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.M12	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE		
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			12:35
GU01.003	GUICHEN BEAUVAIS/FEROULAIS			12:43
GU01.04B	GUICHEN HAUTE BOUEXIERE ECLUSE			12:47
GU01.03B	GUICHEN GARE RD48			12:50
GU01.03C	GUICHEN GAI LIEU			12:53
GU01.01V	ST SENOUX LA BAUDUINAIS			12:55
GU01.04Z	ST SENOUX LA TROTINAIS			12:56
GU01.02L	ST SENOUX LA FIOLAIS			12:59
GU01.045	ST SENOUX ABS DOUETTEE/FEUIL			13:02
GU01.02N	ST SENOUX LES FOSSES			13:05
GU01.02M	ST SENOUX PRONNAIS/CHOPINAIS			13:06

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q13BASE

Q13 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.013		fréquence: LM-JV-----	Transporteur: LINEVIA	
GU01.04E	GUICHEN LA RIVIERE BASSE VILLE			7:48
GU01.04C	GUICHEN LA HAUTE BOUEXIERE			7:51
GU01.04A	GUICHEN LA BASSE BOUEXIERE			7:53
GU01.00A	GUICHEN LA MOUTONNAIS (D38)			7:56
GU01.032	GUICHEN STE REINE/CHAUVIGNAC			7:59
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			8:10

Q13BASE

Q13 17H

STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE / NAVETTE 2 ECOLE PUB.

MISE EN PLACE 16H45 POUR DEPART 17H

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.713		fréquence: LM-JV-----	Transporteur: LINEVIA	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			17:00
GU01.032	GUICHEN STE REINE/CHAUVIGNAC			17:07
GU01.00A	GUICHEN LA MOUTONNAIS (D38)			17:08
GU01.04A	GUICHEN LA BASSE BOUEXIERE			17:12
GU01.04C	GUICHEN LA HAUTE BOUEXIERE			17:14
GU01.04E	GUICHEN LA RIVIERE BASSE VILLE			17:19

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q13MER

Q13 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE
ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: LINEVIA	
GU01.013			
GU01.04E			7:48
GU01.04C			7:51
GU01.04A			7:53
GU01.00A			7:56
GU01.032			7:59
GU01.000			8:10

Q13MER

Q13 MERCREDI MIDI

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE
MISE EN PLACE 12H20 POUR DEPART 12H35

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: LINEVIA	
GU01.M13			
GU01.000			12:35
GU01.032			12:42
GU01.00A			12:43
GU01.04A			12:47
GU01.04C			12:49
GU01.04E			12:54

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
VC = Voie communale
RD = Route départementale

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q15BASE

Q15 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Heure
GU01.015	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LINEVIA	
GU01.02D	GOVEN MAIRIE	7:42
GU01.01Q	LASSY L'AULNAY	7:50
GU01.01X	LASSY LE RONCERAY	7:51
GU01.024	GUICHEN LA GAUTRAIS	7:57
GU01.054	GUICHEN CREPELAIS/MENEHAIS	7:59
GU01.035	GUICHEN ABS LARGERAIS	8:01
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:10

Q15BASE

Q15 17H

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

MISE EN PLACE 16H45 POUR DEPART 17H00

Code	Destination	Heure
GU01.715	fréquence: LM-JV----- Transporteur: LINEVIA	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	17:00
GU01.035	GUICHEN ABS LARGERAIS	17:07
GU01.054	GUICHEN CREPELAIS/MENEHAIS	17:09
GU01.024	GUICHEN LA GAUTRAIS	17:13
GU01.01Q	LASSY L'AULNAY	17:16
GU01.01X	LASSY LE RONCERAY	17:17
GU01.02D	GOVEN MAIRIE	17:26

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le **point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q15MER

Q15 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.015		fréquence: --E-----	Transporteur: LINEVIA	
GU01.02D	GOVEN MAIRIE			7:42
GU01.01Q	LASSY L'AULNAY			7:50
GU01.01X	LASSY LE RONCERAY			7:51
GU01.024	GUICHEN LA GAUTRAIS			7:57
GU01.054	GUICHEN CREPELAIS/MENEHAIS			7:59
GU01.035	GUICHEN ABS LARGERAIS			8:01
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			8:10

Q15MER

Q15 MERCREDI MIDI

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE GAUCHE

MISE EN PLACE 12H20 POUR DEPART 12H35

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
GU01.M15		fréquence: --E-----	Transporteur: LINEVIA	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL			12:35
GU01.035	GUICHEN ABS LARGERAIS			12:42
GU01.054	GUICHEN CREPELAIS/MENEHAIS			12:44
GU01.024	GUICHEN LA GAUTRAIS			12:48
GU01.01Q	LASSY L'AULNAY			12:51
GU01.01X	LASSY LE RONCERAY			12:52
GU01.02D	GOVEN MAIRIE			13:01

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q16BASE

Q16 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	Destination	Heure
GU01.016	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
GU01.077	ST SENOUX LES QUATRES ROUTES	7:45
GU01.020	ST SENOUX ABRI	7:50
GU01.011	ST SENOUX BELLE ETOILE	7:52
GU01.03A	ST SENOUX HAIES/BOUEXIERE	7:55
GU01.052	GUICHEN LA HOUSSINAIS	7:58
GU01.073	GUICHEN LA MALTIERE	8:01
GU01.03E	GUICHEN LA HYANTAIS	8:03
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	8:10

Q16BASE

Q16 17H

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE

MISE EN PLACE 16H45 POUR DEPART 17H00

Code	Destination	Heure
GU01.716	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BOURREE	
GU01.000	GUICHEN COLLEGE NOEL DU FAIL	17:00
GU01.03E	GUICHEN LA HYANTAIS	17:09
GU01.073	GUICHEN LA MALTIERE	17:11
GU01.052	GUICHEN LA HOUSSINAIS	17:14
GU01.03A	ST SENOUX HAIES/BOUEXIERE	17:16
GU01.011	ST SENOUX BELLE ETOILE	17:17
GU01.020	ST SENOUX ABRI	17:20
GU01.077	ST SENOUX LES QUATRES ROUTES	17:21

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de GUICHEN : circuits spécifiques.

Q16MER

Q16 MATIN

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE
ARRIVEE COLLEGE IMPERATIVE 8H10

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
GU01.016			
GU01.077			7:45
GU01.020			7:50
GU01.011			7:52
GU01.03A			7:55
GU01.052			7:58
GU01.073			8:01
GU01.03E			8:03
GU01.000			8:10

Q16MER

Q16 MERCREDI MIDI

CES : STATIONNEMENT COULOIR DE DROITE
MISE EN PLACE 12H20 POUR DEPART 12H35

Code	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
GU01.M16			
GU01.000			12:35
GU01.03E			12:44
GU01.073			12:46
GU01.052			12:49
GU01.03A			12:51
GU01.011			12:52
GU01.020			12:55
GU01.077			12:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
VC = Voie communale
RD = Route départementale